

CLASSES MATERNELLES SAINT JEAN

Service Comptabilité

Courriel : d.renard@stjean-douai.eu

Contribution des familles ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

REDEVANCE FAMILIALE

La redevance familiale est de 510 € par an.

Un seul relevé est envoyé début Octobre pour l'année scolaire entière, avec les éléments connus en début d'année.

Des relevés intermédiaires vous seront envoyés chaque fin de trimestre (Noël, Pâques, juillet) s'il y a des régularisations à faire (repas pris, garderie, facturation d'autres éléments...)

Chaque trimestre est payable d'avance.

REDUCTION REDEVANCE FAMILIALE

Les familles qui inscrivent plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

- 5 % pour le 2^e enfant
- 20 % pour le 3^e enfant
- 50 % pour le 4^e enfant
- 100 % pour le 5^e enfant.

Le tarif complet est appliqué à l'aîné.

REPAS

: 5 € 50 Le repas (ce prix comprend : 1H3/4 de garderie + le repas)

Les repas réellement consommés sont portés sur le relevé suivant la période de consommation (repas de septembre sur le relevé d'octobre, ceux d'octobre à décembre sur le relevé de Noël, ceux de janvier à Pâques sur le relevé de Pâques, les repas de fin d'année sur le relevé de juillet).

GARDERIE

: L'heure est facturée 2 € (16 h 30 - 18 h 30 : facturation à la $\frac{1}{2}$ heure)

AUTRES FRAIS

- Cotisation APEL de 17 € par famille.
 - Cahiers, feutres, crayons, peinture, etc.... sont fournis par l'école.
- Une participation de 25 € est facturée par an.